

CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2016/07/19-09

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 19 juillet 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 19 juillet 2016 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : ajustement de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
suite aux évolutions d'organisation

Le conseil d'administration approuve l'ajustement de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) suite aux évolutions d'organisation de l'établissement (cf pièce jointe annexée à la présente délibération).

Cette délibération est adoptée par 27 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 19 juillet 2016




Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

NBI ADMINISTRATIVES

EVOLUTIONS D'ORGANISATION

I Rappel

La NBI est un outil de gestion des ressources humaines visant à attribuer une majoration de rémunération aux fonctionnaires qui exercent des fonctions comportant une responsabilité ou une technicité particulière. Son bénéfice se matérialise par l'octroi d'un nombre de points d'indice supplémentaires.

Depuis le 01/09/2014, l'établissement est désormais en organisation définitive. C'est à partir de cette organisation qu'une nouvelle cartographie des NBI d'Aix-Marseille Université a été réalisée, dans le cadre d'un travail paritaire, à l'aide de critères spécifiques, quantifiables et objectifs, pour chaque catégorie et chaque niveau de NBI.

La cartographie a été votée pour 3 ans à compter du 01/09/2014.

Textes régissant la NBI :

- La loi n°91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales,
- Le décret n°93-522 du 26 mars 1993 consolidé relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la fonction publique de l'Etat,
- Le décret n°94-1067 du 8 décembre 1994 consolidé instituant la nouvelle bonification indiciaire dans les établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

II Liste des ajustements

Fonctions		Points NBI	Rappel critères
Directeurs des services	Directeur Direction des affaires financières (DAF)	40	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement et coordination <10 • Encadrement et coordination >10 et < 20 • Encadrement et coordination >20 et < 35 • Encadrement et coordination >35 et <50 • Encadrement et coordination > 50
	Directeur Direction d'exploitation du patrimoine immobilier et de la logistique (DEPIL)	40	
	Directeur hygiène sécurité et environnement (DHSE)	35	
	Directeur des relations internationales (DRI)	35	
	Directeur de la communication (DIRCOM)	25	
	Directeur de la commande publique (DCP)	25	
	Directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI)	25	
	Directeur du développement du patrimoine immobilier (DDPI)	25	
	Directeur Service commun d'action sociale et culturelle (SCASC)	25	
	Directeur du développement durable (DDD)	20	
	Directeur du pilotage et du contrôle de gestion (DPCG)	20	
	Directeur de la formation doctorale (DFD)	20	
	Directeur des relations avec le monde socio-économique (RMSE)	20	

- Création de 2 nouvelles directions
- Pas d'augmentation de l'enveloppe totale des NBI administratives (utilisation de points de NBI non consommés par des fonctions occupées par des agents contractuels).

DRH		
Fonctions		Points NBI
Directeurs adjoints	Adjoint DRH	35
Directeurs de pôle	Directeur du pôle gestion DRH	30
	Directeur du pôle DRH Campus DRH	25
	Directeur du pôle GPEEC DRH	25
	Directeur du pôle Ms/emplois DRH	25
	Directeur du pôle qualité DRH	25
Chefs de service	Chef service-EC-DRH	25
	Chef service-BIATSS-DRH	25
Chefs de bureau	Chef bureau gestion Enseignants DRH	15
	Chef bureau coordination paie DRH	15
	Chef bureau masse salariale DRH	15
	Chef bureau gestion BIATSS DRH	15
	Chef bureau des emplois DRH	15
	Chef bureau handicap-DRH	10
	Chef bureau gestion des HCC vacataires DRH	10
	Chef bureau retraite DRH	10
	Chef bureau de gestion recherche DRH	10
	Chef bureau formation-DRH	10
	Chef bureau recrutement/mobilité-DRH	10
	Chef de la cellule amidex DRH	10
	Chef bureau concours DRH	10
Responsable campus	Responsable DRH campus Aix	15
	Responsable DRH campus Timone	10
	Responsable DRH campus Etoile	10
	Responsable DRH campus Centre	10
	Responsable DRH campus Luminy	10
TOTAL DRH		425



DRH		
Fonctions		Points NBI
Directeurs adjoints	Adjoint DRH	35
Directeurs de pôle	Directeur du pôle gestion BIATSS	25
	Directeur du pôle gestion Enseignants	25
	Directeur du pôle DRH Campus DRH	25
	Directeur du pôle GPEEC DRH	25
	Directeur du pôle Ms/emplois DRH	25
	Directeur du pôle qualité DRH	25
Chefs de bureau		
	Chef bureau gestion Enseignants DRH	15
	Chef bureau coordination paie DRH	15
	Chef bureau masse salariale DRH	15
	Chef bureau gestion BIATSS DRH	15
	Chef bureau des emplois DRH	15
	Chef du bureau recrutement et parcours professionnel DRH	15
	Chef du bureau développement des compétences et études GPEEC DRH	15
	Chef bureau gestion des HCC vacataires DRH	10
	Chef bureau retraite DRH	10
	Chef bureau de gestion recherche DRH	10
	Chef de la cellule amidex DRH	10
	Chef bureau concours DRH	10
Responsable campus	Responsable DRH campus Aix	15
	Responsable DRH campus Timone	10
	Responsable DRH campus Etoile	10
	Responsable DRH campus Centre	10
	Responsable DRH campus Luminy	10
TOTAL DRH		395

- Création de 2 pôles thématiques de gestion des personnels au lieu d'un seul
- Réorganisation du Pôle GPEEC en 2 bureaux au lieu de 6
- Nouvelle organisation de la DRH moins consommatrice de points de NBI (395 au lieu de 425)

Fin de la présentation de l'ajustement des NBI administratives suite aux réorganisations administratives et créations de directions

-

Merci.